



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

N°DEL 2024_10_145_16

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 20/12/2024
Et publication ou notification
Du 20/12/2024
Le Maire,

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

Objet : ADMINISTRATION GNERALE

Décisions

Présents :

Bernard JOBERT	Gabrielle DALMAS
René CARANDANTE	Marie-Paule MAUDUIT
Catherine HURAUT	Jacques BUTTARD
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Stéphanie MECHIN	Laurence GIORGINI
Jean-Michel VIGNAT	Adama LACLAVERIE
Linda TRIBET	Julie HIVERT
Robert DALMASSO	Roger OLIVIER
Michèle CAPDEVIELLE	Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Robert DALMASSO
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Pierre MONETON
Chantal MALFAIT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et 23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, autorisant le transfert de la totalité des compétences prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2020_04_28_1 du 8 juin 2020 portant modification des attributions générales au Maire,

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et que Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal.

Article 1 : Monsieur le Maire présente chacune des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

2024_225	225	25/11/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation Temporaire à titre onéreux Studio le Félicité Mme LE SAUX
2024_226	226	26/11/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation Temporaire à titre gracieux Villa VIANO M. SAMUEL LAFFONT SERVICE EVENEMENTIEL
2024_227	227	26/11/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation Temporaire à titre gracieux Villa VIANO M. ELIE EL HALOU SERVICE EVENEMENTIEL
2024_228	228	27/11/2024	Décision portant signature du contrat avec la société KARCHER en vue de la maintenance de la balayeuse
2024_229	229	28/11/2024	Décision portant signature du contrat de partenariat d'innovation accessoire à la convention portant autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) avec la société ELECTRIC 55 CHARGING
2024_230	230	03/12/2024	Décision portant signature de l'acte d'engagement du marché 2024*11, intitulé « Création de deux terrains de foot à 5'' avec la société MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT SAS.
2024_231	231	09/12/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation précaire et révocable résidence Grand Cap – Monsieur Mickael TRUFFAUT
2024_232	232	09/12/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation Temporaire à titre onéreux Studio le Félicité Mme LE SAUX

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

prend acte de la délibération présentée

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard LOBERT**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

20 DEC. 2024

Le Maire



